



Avis public

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-06

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité le 8 juin 2026

Règlement numéro 2026-06 modifiant le règlement de construction numéro 2017-08 de la municipalité de Port-Daniel-Gascons

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible à l'hôtel de ville situé au 494 route 132, Port-Daniel ainsi que sur le site web, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance

Donné à Port-Daniel-Gascons, ce 18^{ième} jour d'août 2026

Yan Ritchie, greffier-trésorier